

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module		Travail de Bachelor projet		2015-2016
Code S.ER.SO.2481.F.15	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS			
Niveau ☐ module de base ☐ module d'approfondissement ☒ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique ☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ module sur 1 semestre ☐ module sur 2 semestres ☒ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☐ Autres	
2 Organisation				
Crédits ECTS * 5 ECTS	Langues(s) ☒ français			
3 Prérequis				
☐ avoir validé le(s) module(s) ☐ avoir suivi le(s) module(s) ☒ Pas de prérequis ☐ Autres				
Autres prérequis				
4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *				
Compétences visées Bb4 Saisir diverses occasions pour exposer publiquement, des connaissances propres à l'ergothérapie. Cb2 Respecter les principes déontologiques de l'équipe, la confidentialité, les prescriptions médicales, ainsi que la spécificité d'autres groupes de professionnels. Eb2 Saisir les occasions qui se présentent pour informer de manière adéquate l'équipe interprofessionnelle ainsi que l'opinion publique sur les missions de l'ergothérapie quant à l'occupation et à la participation sociale. S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé. Fb1 Développer régulièrement ses savoirs et ses connaissances professionnelles et les intégrer dans sa pratique.				
Buts Poser un but et des questions de recherche. Concevoir une problématique de recherche fondée sur la littérature. Définir des moyens d'obtention et d'analyse d'information pertinents. Juger des aspects éthiques d'une démarche de recherche. Rédiger une ébauche de protocole de recherche.				
5 Contenu et formes d'enseignement *				
Unité 1. Le projet, 5 ECTS. (M. Bertrand Leiser, N. Kühne, S. Meyer, autres enseignant-e-s de la filière, vacataires)				
Modalités pédagogiques générales Cours et séminaire Tutorat par groupe d'étudiant-e-s par deux personnes dont l'une au moins est un-e professeur-e de l'école. L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet d'une réglementation de l'école accessible sur le site www.eesp.ch .				
Unité 1. Le projet 12 périodes de cours et 12 périodes de séminaires à choix. La réglementation et les étapes de production du travail de bachelor (2h placées en semestre 3). Le protocole de recherche: les contenus usuels d'un protocole et les travaux nécessaires à sa production (4h). Les moyens d'obtention d'informations : le questionnaire, les guides d'entretien, l'observation (6h). Trois séminaires possible sur inscription en fonction des intérêts des étudiant-e-s et correspondant à chacun des moyens d'obtention des informations (12h).				
Modalités pédagogiques spécifiques Les étudiant-e-s réfléchissent aux objets qui les intéressent, notamment en prenant connaissance des offres (cyberlearn) et s'organisent en groupes de deux ou trois personnes. Les groupes d'étudiant-e-s remettent en six exemplaires au ou à la responsable du module en s8, un thème de travail de bachelor sous la forme d'une demi-page décrivant l'objet qui les intéresse (formulaire cyberlearn). Le délai est impérativement respecté. Dès la semaine 9, après avoir reçu le nom de leur référent-e via Cyberlearn, les groupes travaillent à leur projet sous la supervision du ou de la référent-e, puis de la personne qui dirige ou co-dirige leur travail (5-10h...etc). Les groupes peuvent soutenir leur projet au fil du semestre sous réserve des fermetures de l'école.				
6 Modalités d'évaluation et de validation *				
Buts de l'évaluation Vérifier la capacité des étudiant-e-s à ébaucher un projet de travail de recherche. Les critères d'évaluation figurent dans la réglementation des travaux de bachelor. Le délai de la première session est s37. La remédiation court jusqu'en s41.				
7 Modalités de remédiation *		7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *		
☒ remédiation possible		☐ remédiation possible		

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

☐ pas de remédiation

☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

Tout dépassement des délais sans avoir soutenu le projet est considéré comme un échec. L'ultime délai pour le répétition du module est s7 de l'année civile qui suit le démarrage du projet.

8 Remarques

9 Bibliographie

Fortin, M-F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche*. Montréal: Chenelière Éducation.

Loiselle, C., Profetto-McGrath, J., Polit, D., & Tatano Beck, C. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives*. Saint-Laurent (Québec): ERPI.

10 Enseignant-e-s

Bertrand Leiser Martine

Kühne Nicolas

Meyer Sylvie

Responsable de module *

MEYER Sylvie

Descriptif validé le *

03.07.2015

Descriptif validé par *

MEYER Sylvie